



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 30620

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait qu'en 1997 son prédécesseur avait déjà attiré son attention sur les retards pris dans la réalisation d'un inventaire topographique pour les cantons de Vigy, Pange et Montigny-Nord. Il soulignait à juste titre à l'époque qu'une précédente intervention de sa part avait conduit à un engagement des services régionaux du ministère de la culture, selon lequel ledit inventaire et la publication du fascicule correspondant seraient réalisés au cours des années 1980. En 1997, il y avait donc déjà 10 ans de retard par rapport aux engagements pris. Force est de constater qu'en 1999 le dossier n'a toujours pas évolué de quelque manière que ce soit. Cette situation est d'autant plus regrettable, si ce n'est scandaleuse, que de nombreux cantons du sud de la région Lorraine, qui n'étaient même pas demandeurs, ont bénéficié d'un inventaire topographique sans que l'administration n'exige de la part des communes l'embauche de personnel ou l'apport d'un financement. Les communes des cantons de Pange, Vigy et Montigny-Nord n'ont en général que quelques centaines d'habitants et il est clair qu'elles n'ont pas les moyens de fournir des dotations financières ou en personnel qui n'ont jamais été demandées dans certains autres cantons de la région Lorraine. En conséquence, elle souhaiterait qu'elle lui indique clairement à quelle date l'inventaire topographique des cantons susvisés sera réalisé ou si, le cas échéant, son ministère se désintéresse de cette question qui relève pourtant de la compétence stricte de l'Etat.

Texte de la réponse

L'inventaire topographique du patrimoine des cantons de Vigy et Montigny-Nord a été envisagé dès 1985 sans toutefois la mise en place d'un calendrier ou d'une convention, seule procédure permettant la fixation définitive de la programmation. L'inventaire topographique du canton de Pange n'était pas jusqu'à présent évoqué dans les demandes de l'honorable parlementaire. Pour ces trois cantons, il existe un important pré-inventaire (environ 2,50 ml de dossiers) qui permet d'avoir une première approche du patrimoine considéré. Les correspondances échangées en 1997 proposaient aux collectivités territoriales concernées une rencontre de travail pour pouvoir mettre en place une programmation de cet inventaire à partir de 2000 ou 2002. Cette réunion est d'autant plus nécessaire que les cantons du département de la Moselle bénéficient d'opérations conjointes avec le service du patrimoine du Conseil général de la Moselle. Or, à ce jour, les propositions du ministère de la culture et de la communication sont restées sans réponse. En tout état de cause, la direction régionale des affaires culturelles de Lorraine est à la disposition de l'honorable parlementaire pour examiner la faisabilité de ce travail dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30620

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3220

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4696